VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE

John F. McCulla et als vs Thomas McCulla et al.

No 4.296—Vingtième Cour de District Judiciaire, paroisse de Lafourche.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 124 rue Carondelet — MARDI, le 20 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu et signé le 25 mai 1912, dans l'affaire ci dessus intitulée par la susdite Honorable Cour mon-Louenée la propriété ci après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, désigné par la lettre B, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Camp, l'avenue Louisiana et la rue Teledano, étant à une distance de 20 pieds 1 pouce de l'enseignure des rues Magazine et l'avenue Louisiana, contigu au lot désigné par la lettre A, sur ledit plan et mesurant 32 pieds 1 pouce de face à la rue Magazine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds. Les améliorations sont désignées par le No 3327 [vieux No 915] rue Magazine, et comprennent un cottage simple ayant deux étages à l'arrière, contenant 7 chambres, chambre à bains, etc.

2. Un certain lot adjoint au lot ci dessus mentionné, désigné par la lettre C, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjoint au lot B et mesurant 32 pieds 5 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds—les améliorations sont désignées par le No 3329 rue Magazine et sont identiques à celles de la propriété premièrement décrite.

3. Un autre lot dans les mêmes District et îlet et adjoint au lot C, désigné par la lettre D et mesurant 32 pieds 5 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds. Les bâtisses sont désignées par le No 3329 rue Magazine et sont les mêmes que les propriétés susmentionnées.

Les dits lots B, C, D, forment une partie des lots désignés par les Nos 7, 8, 9, sur un devis annexé pour référence à un acte passé pardevant John F. Coffey, notaire, le 20 février 1958. Toutes les propriétés ci-dessus étant situées en la ville de la Nouvelle Orléans, État de Louisiane.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde en deux payements égaux, payables en 1 et 2 ans après la date de l'adjudication, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, la partie à crédit devant être représentée par billets à ordre de cet endossés par l'acquéreur et fait en coupons en parties aliquotes d'effectuer une division entre les parties demandeurs et défendeurs, c'est à dire en six parties différentes, avec le droit de l'acquéreur de payer au comptant un ou toutes les parties à crédit le jour de la vente, les billets devant être garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec la clause de non aliénando. Dix pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant ——————, notaire, avec la clause d'hypothèque, à 10 pour cent en cas que les billets soient passés entre les mains d'un avocat pour collection, et le coût des actes de vente devant être aux frais des acquéreurs. Les bâtisses sur ladite propriété devant être assurées pour au moins trois quarts de leur valeur et les polices s'il y en a doivent être payées au porteur en proportions des dits billets. Les billets devant être payables à la Banque de Lafourche, Thibodaux, Louisiane. Les loyers des propriétés louées à bail devant être payés aux acquéreurs à partir de la date de la vente. Les loyers dûs devant appartenir aux parties demanderesses et défenderesses, avis des propriétés louées sera annoncé le jour de la vente.

20 juil—20 21 28—août 4 11 18 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Sarah Strelitz, veuve de Leon Lehman.

No 100,778. —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 124 rue Carondelet—JEUDI, le 1er août 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 19 juillet 1912 de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour précité, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante, décrite, à savoir:

Deux certains lots de terrain situés à Hanson City, paroisse de Jefferson dans l'îlet No 11, borné par les avenues Maryland et Farrar, le Boulevard Louisiane et la rue Bowen, désignés par les numéros 22 et 23 sur un plan de ladite ville déposé au bureau du "Recorder" de la paroisse de Jefferson et mesurant comme suit: 25 pieds de face chacun à l'avenue Maryland sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles à une allée en arrière.

Les améliorations consistent en un cottage simple contenant magasin, cinq chambres et hangar. A deux lots de la gare du L. R. et N. R. R.

Les meubles et effets mobiliers dans l'affaire susmentionnée seront vendus à 2 heures de l'après midi, à la dite succession sur les lieux No 2400 rue Iberville.

Conditions — Pour la propriété immobiliere et effets mobiliers, comptant 10 0/0 au moment de l'adjudication. Les taxes de 1912 devant être acquittées par l'acquéreur.

Acte de vente devant W. W. Young, notaire, aux frais des acquéreurs.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—août 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Paul Z Lacoste.

No 98,423—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

EN vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, signé le 28 juin 1912, No 98,423, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, le JEUDI, 1er août 1912, à midi, la propriété suivante, à savoir:

Un certain lot ou parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Broad, Commune, Beadin, Dorgenois et Banks. Ledit lot étant de forme irrégulière et mesure cinquante-six pieds de face à la rue Banks sur cent pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Broad et cent six pieds au pouce quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé, et dix neuf pieds neuf pouces en largeur en arrière. Les bâtisses que s'y trouvent sont désignées par les Nos 2140-42 rue Banks.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère les taxes d'Etat et de Ville pour 1912. Acte de vente devant être passé devant Jas E. Rosser, Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur qui est aussi requis de déposer dix pour cent du montant de ladite enchère chez l'encan sur au moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD, Encanteur.

M. M. Bentzar, Chas A. Byrne, Jas E. Rosser Jr avocats.

30 juin—juil 7 14 21 28—août 1

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

CONTENU D'UNE BUVETTE—BILLARD—PIANO—CHARRETTE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—LUNDI, 5 août 1912, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 19 juillet 1912 de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans la succession de Thomas Roth, No 100,889, sur les lieux No 39-c, rue Magazine, consistant en la rue Austerlitz.

Liqueurs, mentalisms, tableaux, billard, queues, billes, piano automatique, charrettes, harnais, etc., suivant inventaire.

Conditions—Comptant.

J. B. Rosser, avocat pour Mme M. Roth.

F. T. Echezabal, avocat pour Mme J. R. Rohen.

25 juil—25 28—août 4 5

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. No 100,918.

Mme Stella Laura Dwyer, épouse d'Edouard F. Henriques.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 100,918 dans l'affaire intitulée succession de Mme Stella Laura Dwyer, épouse d'Edouard F. Henriques, et lit ordre date et signé du 25 juin 1912 et adressé à Joseph L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne à midi, JEUDI, le 1er août 1912 les propriétés suivantes décrites à savoir—

1. Deux certains lots de terrains et améliorations qui sont les lots A et B et mesurent ensemble soixante pieds six pouces de face à la rue Robert sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et forment le coin des rues Robert et Sud Robertson dans le carré 608, borné par les rues Robert, Soma, Freret et Sud Robertson.

2. Un demi intérêt indivis sur trois lots de terrain dans le carré 608, borné par les rues Robert, Soniat, Freret et Sud Robertson, marqués C D E, s'adjoignant l'un l'autre et mesurant ensemble quatre-vingt-dix pieds neuf pouces et huit lignes de face à la rue Robert sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds.

3. Un demi intérêt indivis sur trois lots de terrain dans le carré 719 borné par l'avenue Napoléon, les rues Roman Jean et Prieur désignés par les numéros 9, 10 et 11 sur un plan de H. W. W. Reynolds, daté du 1er mai 1897 et mesure comme suit: Le lot numéro neuf, 30 pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Prieur. Les lots numéros dix et onze mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Prieur, sur une profondeur de cent trente sept pieds six pouces.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 et devant aussi payer pour les actes de vente, y compris le coût des certificats devant notaire qui sera d'signé par l'Administrateur. Les acquéreurs devront déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication, un intérêt de 8 pour cent, payable en deux payements égaux, payables en 1 et 2 ans après la date de l'adjudication, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, la partie à crédit devant être représentée par billets à ordre de cet endossés par l'acquéreur et fait en coupons en parties aliquotes d'effectuer une division entre les parties demandeurs et défendeurs, c'est à dire en six parties différentes, avec le droit de l'acquéreur de payer au comptant un ou toutes les parties à crédit le jour de la vente, les billets devant être garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec la clause de non aliénando. Dix pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant ——————, notaire, avec la clause d'hypothèque, à 10 pour cent en cas que les billets soient passés entre les mains d'un avocat pour collection, et le coût des actes de vente devant être aux frais des acquéreurs. Les bâtisses sur ladite propriété devant être assurées pour au moins trois quarts de leur valeur et les polices s'il y en a doivent être payées au porteur en proportions des dits billets. Les billets devant être payables à la Banque de Lafourche, Thibodaux, Louisiane. Les loyers des propriétés louées à bail devant être payés aux acquéreurs à partir de la date de la vente. Les loyers dûs devant appartenir aux parties demanderesses et défenderesses, avis des propriétés louées sera annoncé le jour de la vente.

20 juil—20 21 28—août 4 11 18 20

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage. Sans L'mite en Réserve.

COTTAGE DOUBLE

2640-42 rue Banks.

A l'Encan JEUDI, 1er Août, à Midi.

Succession de Paul Z Lacoste.

No 98,423—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

EN vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, signé le 28 juin 1912, No 98,423, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, le JEUDI, 1er août 1912, à midi, la propriété suivante, à savoir:

Un certain lot ou parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Broad, Commune, Beadin, Dorgenois et Banks. Ledit lot étant de forme irrégulière et mesure cinquante-six pieds de face à la rue Banks sur cent pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Broad et cent six pieds au pouce quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé, et dix neuf pieds neuf pouces en largeur en arrière. Les bâtisses que s'y trouvent sont désignées par les Nos 2140-42 rue Banks.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère les taxes d'Etat et de Ville pour 1912. Acte de vente devant être passé devant Jas E. Rosser, Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur qui est aussi requis de déposer dix pour cent du montant de ladite enchère chez l'encan sur au moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD, Encanteur

M. M. Bentzar, Chas A. Byrne, Jas E. Rosser Jr avocats.

30 juin—juil 7 14 21 28—août 1

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

Terrains à bâtir qui s'améliore

Sur Ligne de Chars Electriques

—A—

"Gentilly Terrace & Edgewood".

Succession de Delphine Gravier.

No 87,657—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 22 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 15 juillet 1912 par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Premier—Six certains lots de terre dans l'îlet borné par la rue Law, la Promenade Floridia, les rues Hunters, maintenant Eads, et Deers, désignés comme lots 11 12, 13, 24, 25 et 26 de l'îlet No 220 du faubourg Franklin [maintenant 1488]. Les lots 11, 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de large à la rue Deers sur 104 pieds, 6 pouces et 3 lignes en profondeur. Les lots Nos 24, 25 et 26 mesurent chacun 30 pieds de front à la rue Hunters, maintenant Eads, sur 154 pieds, 6 pouces et 3 lignes en profondeur, le tout d'après un plan par Surgi, daté du 27 avril 1836, acquis par Delphine Gravier, de Adolph Lange, par acte pardevant Jos Cuvillier, notaire, le 29 juillet 1836.

Deuxième—Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nlle-Orléans, désignés sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer, le 27 me jour d'avril 1836, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, ancien notaire, par les numéros dix et onze, dans l'îlet No 1886 [antrefois l'îlet No 202 de l'ancien Faubourg Franklin] borné par l'avenue Franklin, les rues Eads, antrefois Hunters, Dorgenois autrefois Magistrat et Law. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Eads, autrefois la rue Hunters, sur une profondeur de 104 pieds 11 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles. Un grand motif pour spéculation ou placement.

Conditions: Comptant, les taxes dues et exigibles en 1912 devant être assumées par les acquéreurs au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente, les actes de vente pardevant J. B. Grimaud, notaire, aux frais des acquéreurs.

C. C. Friedrichs, E. T. Florance avocats.

21 juil—21 28—août 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Double Cottage Neufs,

Sur une avenue principale

Nos 2400-2402-2404-2406 Avenue Louisiana.

Succession de Thomas Roth.

No 100,889—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL,— W. A. Kernaghan, Encanteur— Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 22 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 19 juillet 1912 de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour précité, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé, dans l'affaire susmentionnée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier—Le double cottage neuf à un étage en bois Nos 2400 et 2402 avenue Louisiana, coin de la rue Howard, contenant quatre chambres, hangar, etc., de chaque côté, sur un certain lot de terrain situé dans le carré désigné par le No 592 comprie entre l'avenue Louisiana et les rues Howard, Freret et Delachaise, formant le coin de l'avenue Louisiana et la rue Howard, et mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiana sur une profondeur et face à la rue Howard entre lignes égales et parallèles de 98 pieds, et est désigné par le No 8 sur un plan dressé par Edgar Pillsoyer, daté du 10 septembre 1896, annexé à un acte de vente par McDermott à Weil, passé devant E. L. Weil, notaire le 2 avril 1904.

Deuxième—Le double cottage neuf à un étage en bois adjoignant la propriété décrite ci-dessus, Nos 2404-2406 avenue Louisiana, contenant quatre chambres, hangar, etc., de chaque côté, sur un certain lot de terrain situé dans le même district et carré que la propriété ci-dessus premièrement décrite et mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiana, sur une profondeur de 98 pieds entre lignes égales et parallèles et est désigné par le No neuf sur le plan précité, lequel dit lot commence à une distance de 30 pieds du coin de l'avenue Louisiana et la rue Howard.

La propriété susmentionnée est à proximité des lignes de chars, se loue au taux de $12 50 de chaque côté ou $25 pour la maison. Elles sont retirées du trottoir et sous grille en fer.

Troisième—L'immeuble en bois No 2417 rue Howard et en arrière de la propriété susmentionnée sur un certain morceau ou parcelle de terrain situé dans le même district et carré comme celles premièrement et deuxièmement décrites ci-dessus et adjoignant celle ci en arrière mesure 30 pieds de face sur la rue Howard sur une profondeur de 60 pieds entre lignes égales et parallèles, le dit morceau ou parcelle de terrain commence à une distance de 98 pieds du coin de l'avenue Louisiana et la rue Howard et est composé de trente pieds de l'arrière partie des lots désignés par les Nos huit et neuf, premièrement et deuxièmement décrits.

Conditions—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1912 devant être assumées par l'acquéreur en plus et en sus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant seront requis au moment de la vente. Actes de vente devant Alchonse J. Cusso, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. B. Rosser, avocat pour Mme M. Roth; Frank T. Echezabal, avocat pour Mme J. R. Rohen.

21 juil—21 28—août 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE

TROIS LOTS A BATIR, AMELIORES

Avec un Immeuble en Bois à Deux Etages,

Avenue Henry Clay et rue Tchoupitoulas.

Succession de Charles H. Pilcher.

No 101,050—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur.— Bureau 339 rue Carondelet— JEUDI, le 15 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 10 juillet 1912 de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour précité Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante décrite, à savoir—

Le substantiel immeuble en bois à deux étages, sur trois lots de terrain coin de l'avenue Henry Clay et de la rue Tchoupitoulas. Le terrain est décrit comme suit:

Trois certains lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon situé dans le Sixième District de cette ville, dans la partie appelée antrefois Burthoville, dans le carré No cinq, borné par l'avenue Henry Clay et les rues Tchoupitoulas, Calhoun et Annunciades. Lesdits lots sont désignés par les Nos vingt, vingt-et-un et vingt-deux sur un croquis annexé à un acte de vente passé devant J. D. Taylor, notaire, le 24 janvier 1889. Ils s'adjoignent l'un l'autre et mesurent comme suit, à savoir:

Les lots vingt et vingt et un, mesurent chacun trente deux pieds huit pouces et quatre lignes de face à l'avenue Henry Clay sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

Le lot vingt-deux forme le coin de l'avenue Henry Clay et de la rue Tchoupitoulas, et mesure trente deux pieds onze pouces de face à l'avenue Henry Clay sur une profondeur et face à la rue Tchoupitoulas de cent dix pieds, entre lignes parallèles.

Et est la propriété acquise par le défunt Charles H. Pilcher, par achat de l'Union Homestead Association, suivant acte passé devant W. Morgan Gurley, notaire, le 26 avril 1910 et enregistré dans le livre des transferts 220, folio 571.

L'avenue Henry Clay est pavée. Le voisinage est bon.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente devant John R. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. J. Prowell, avocat.

14juil—14 21 28—août 4 11 15

VENTES A D'ENCAN.

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

Dans le Troisième District.

Nos 1908-1910 rue Lapeyrouse

Succession de Mme Dora B. Seelig

No 100,648—Division C—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO — W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 338 rue Carondelet. — Le MARDI, 13 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C daté et signé le 5 juillet 1912, dans l'affaire sus mentionnée, la propriété suivante sera vendue—

La partie arrière du lot sept du carré No 901 dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Prieur, Lapeyrouse, Johnson et Laharpe laquelle parcelle de terrain se trouve à une distance de quatre vingt dix neuf pieds trois pouces du coin des rues Lapeyrouse et Prieur et a une façade de quarante six pieds six pouces sur la rue Lapeyrouse sur une profondeur de trente pieds entre lignes parallèles, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent ou en dépendent. Les améliorations comprennent un cottage double Nos 1908-1910 rue Lapeyrouse, contenant deux chambres et hangar, de chaque côté.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde, à 1 an, en billets à un et deux ans, spécialement garantis par hypothèque et bien de vendeur, portant 7 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses de sécurités habituelles. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente, et assumer toutes les taxes de 1912 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Les loyers devant être encaissés et retenus par le vendeur jusqu'à ce que l'acte soit passé. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, devant Felix J. Dreyfous, notaire.

A. D. Danziger, avocat.

11 juil—11 14 21 28—août 4 11 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Bonne occasion pour placement.

Joli cottage double dans le Sixième District,

Nos 3715-3717 rue Clara.

Succession d'Alexandre McDermott— No 101 064—Division B. —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur. Bureau No 338 rue Carondelet—Le JEUDI, 15 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 11 juillet 1912, dans l'affaire sus intitulée, la propriété suivante sera vendue:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu comme Nos 3715-3717 rue Clara, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No trois, borné par les rues Willow, Clara, Delachaise et Général Taylor, désigné comme lot No vingt-six sur une copie sur bleu d'un croquis et certificat d'arpentage signé par D. E. Seghers et Son, annexé à un acte passé devant Félix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le 14 août 1908, suivant lequel croquis ledit lot mesure trente pieds en pouce et quatre lignes de face à la rue Clara, trente pieds en largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds, cinq pouces et six lignes sur la ligne de côté du dit lot No 26 plus près de la rue Delachaise et cent vingt sept pieds, un pouce et six lignes sur la ligne divisant les lots vingt-six et vingt-sept.

Les améliorations comprennent un cottage double connu comme Nos 3715-3717 rue Clara contenant cinq chambres, bains, connexions d'égouts, etc., hangar dans la cour, trottoir en béton, mur en bloc de ciment de chaque côté.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en 1912 et déposer 10 0/0 chez l'encanteur au moment de l'adjudication. Acte de vente et tous certificats aux frais de l'acquéreur devant Henry G. McCall, notaire.

Carroll, Henderson & Carroll, avocats.

14 juil—14 21 28—août 4 11 15

Stern's Auction Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE LIQUIDATEUR.

In Re Liquidation de la Woodland Dairy Co., Limited.

No 101,119—Cour Civile de District, Div. D. Attention Laitiers, Fabricants de crème à la glace, Electriciens, Mécaniciens, Marchands de voitures, Marchands de chevaux et Spéculateurs.

A l'Encan.

Le stock entier des effets mobiliers et marchandises de la Wood and Dairy Co., Ltd., à différents endroits.

PAR STERN'S AUCTION CO—JAC. H. STERN, Encanteur—Vente aux enchères publiques aux divers heures datées et lieux ci-après mentionnés, en vertu d'un ordre signé le 22 juillet 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété mobilière ci après décrite à savoir—

Au coin des rues Tchepitchez et Chippewa, le lundi 5 août, à 11 heures du matin

Le contenu entier dans les lieux susmentionnés consistant en 36 mules, 5 chevaux, 30 charrettes de livraison, 1 camion 2 buggies 1 grand lot extra de harnais doubles et simples, 1 lot d'outils de forgeron, etc., etc.

Au 511 rue rue Sud Peters le MARDI 6 août à 11 heures du matin, le contenu entier des lieux ci-dessus mentionnés consistant en sabotières, coffres à glace, tubes pour glacer la crème, un grand lot de caisses en bois, 176 harasses de bouteilles, 4 harasses de moules à crème glacée, un lot de bidons neufs Stergis & Burns, un grand lot de bidons pour crème à la glace séparateur de crème, moules pour crème à la glace, 6 barils sécail, 2 diables en fer etc., etc.

Avenue St. Charles, coin de l'Avenue Louisiana, le MARDI, 6 août, à une heure de l'après-midi.

Le contenu entier des lieux ci-dessus mentionnés, comprenant les meubles et accessoires de bureau, lesquels consistent en bureaux tables et chaises, ainsi pasteriseur "Miller", coffre à glace, une machine à laver les bouteilles "Davis", un grand lot de caisses en bois pour bouteilles, caisse à ammoniac, une glacière "Stevens Patent Deer", un moteur de 15 chevaux et commutateur, un réservoir et agitateur (500 gallons), un réservoir de 200 gallons, un remplisseur "Davis", un recouvreur, un moteur 10 chevaux, courroies, une machine à égoutter le lait, une chaudière 10 chevaux, un lot d'arbres de transmission, poulies et courroies, un séparateur, un serpentin neuf pour séparateur, une cuve de 100 gallons, un lot de tuyaux, etc., etc.

Au 1160 rue Magazine, le MERCREDI 7 Août, à 11 heures du matin l'entier contenu, des lieux ci-dessus mentionnés consistant en un lot de meubles accessoires de valeurs comprenant 4 coffres en fer une caisse enregistreuse Nationale, Machine à additionner, 1 Machine duplicatrice à circulaire, 1 Machine à écrire Underwood, 1 Machine à écrire Smith Premier, 2 Bureaux doubes à feuilleu, 1 Bureau droit, deux ventilateurs électrique portatifs, 12 ventilateurs de plafonds, chaises, tables, 1 peseur Babcock 1 remisseur à glace, 1 machine à laver les bouteilles (complète) 1 convoyeur à bouteilles et courbe, 1 remplisseur "Davis" (complet), une machine à boucher les bouteilles "Davis" (complète), un réservoir de réception (1000 gallons), un réservoir à maturation (300 gallons), Baratte pasteurisseur Farrington, un rotarlateur Farrington, un séparateur "Alpha" une bascule plateforme, une machine à étemper le beurre, un réservoir à crème de 30 gallons, bouteilles, bidons, réservoirs, seau à lait, séparateur à main, une grande quantité de bidons à lait d'un à 10 gallons, manomètre, baratte Victor, passoire et hérisson, deux portes de frigorifique, une pompe d'aspiration 2 chevaux, tuyaux, courroies, arbres de transmission, diables, manivelles, un lot d'outils de mécaniciens, un jeu de tubes serpentin pour congélateur, et aussi les moteurs suivants: Un 25 chevaux, un 15 chevaux, un 10 chevaux, deux 5 chevaux, un 3 chevaux deux 2 chevaux, deux ½ cheval, une chaudière de 24 chevaux, une chaudière 5 chevaux; aussi un appareil frigorifique de 17 tonnes (complet).

Le tout ci dessus suivant inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

STERN'S AUCTION COMPANY,

JAC. H. STERN, Encanteur

Chas. J. Dédebend, Edgar M. Cahn, avocats pour le liquidateur.

24 juin—24 28—août 4 5 6 7

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Susan Lippman, Veuve de Joseph Turk.

No 100 985—Cour Civile de District Division D.

GRANDE RESIDENCE SIMPLE A DEUX ETAGES,

Ayant terrain de choix, 1135 rue Philippe, Encoignure Camp.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd — Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI le 22 août 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 18 juillet 1912 par l'Hon. Foster Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés comme lots 15 et 16, de l'îlet No 25, borné par l'avenue Jackson, les rues Magasin, Philip et Camp, sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté du 15 avril 1848 déposé comme plan No 35 en l'étude de G. R. Beard, ancien notaire, lesquels lots sont contigus et mesurent chacun trente deux pieds, cinq pouces et trois quarts de lignes de face à la rue Philip sur cent vingt huit pieds, dix pouces et trois lignes et demie de profondeur, le lot No 16 formant l'encoignure des rues Philip et Camp.

Les améliorations sont connues comme No 1135 rue Philip et consistent en une résidence simple à deux étages, contenant vestibule, salon double salle à manger, cuisine, office, cinq chambres à coucher, bains, gaz et égouts.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat pour l'année 1912. Acte de vente devant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de la vente.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.

Encanteurs.

21 juil—21 28—août 4 11 18 22

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOHN WALLE.

No 100,291—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Propriété de valeur et productive du Second District.

No 2601 rue Dumaine, coin Dorgenois.

Deux emplacements de commerce et d'habitation No 2801 et 2803 rue Dumaine.

2805-2807 rue Dumaine, 2809-2811 rue Dumaine.

Trois Cottages doubles contenant quatre chambres de chaque côté.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur—Bureau 808 rue Perdido—Le JEUDI, 15 août 1912, à ——, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne—En vertu de et conformément à un ordre rendu le 10 juillet 1912, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Second District de cette ville dans le carré borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Dupré et White sur un plan dressé par Bourgeroi, daté du 24 décembre 1836, déposé en l'étude de F. De Armas, ancien notaire, lequel lot est désigné par le No vingt-et-un adjoignant ledit lot vingt sur ledit plan et mesure, en mesure américaine, trente-et-un pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Dumaine, même largeur en arrière, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds. Les améliorations sur ledit lot de terrain sont désignées par les Nos municipaux 2805-2807 rue Dumaine.

2° Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Second District de cette ville, dans le carré borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Dupré et White, sur un plan dressé par Bourgeroi, daté du 24 décembre 1836, déposé en l'étude de F. De Armas, ancien notaire, lequel lot est désigné par le No vingt sur ledit plan et mesure, en mesure américaine, trente-et-un pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Dumaine, même largeur en arrière, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds. Les améliorations sur ledit lot de terrain sont désignées par les Nos municipaux 2809-2811 rue Dumaine.

3° Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Second District de cette ville, dans le carré No 341, borné par les rues Dumaine, Dorgenois, Broad et St-Philippe, désigné par le lot No A, sur un croquis d'arpentage, établi par Walter J. Seghers, député-voyer de ville, daté du 1er juin 1912 annexé à un inventaire dans la succession de John Walle, fait par F. A. Hebel, notaire le 26 juin 1912; ledit lot A, suivant un croquis d'arpentage, forme le coin des rues Dumaine et Dorgenois et mesure, en mesure américaine, soixante-deux pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine, la même largeur en arrière, sur une profondeur et face à la rue Dorgenois de cent pieds entre lignes égales et parallèles, et est composé de l'entier des lots Nos vingt-quatre et vingt-cinq, suivant plan de John Brille, daté du 20 avril 1849.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer en plus et en sus du